



VENATHEC LORRAINE

23, boulevard de l'Europe Centre d'Affaires les Nations 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY Tél.: 03 83 56 02 25

Dans le cadre de REACT-EU:

dispositif de relance de l'Union en réponse à la pandémie de COVID-19

GAIA TERRE BLEUE Projet d'extension du port de Galisbay à Saint-Martin (97)

Etat sonore initial 23-20-60-00889-01-B-MCH

Votre interlocuteur VENATHECMelvin CHARLES

Acousticien
m.charles@venathec.com
06 65 64 84 79

GAIA Terre bleue

Didier GROSDEMANGE
Chef de projets
dgrosdemange@gaia-terrebleue.fr
06 08 21 05 67

RAPPORT DE MESURAGE ACOUSTIQUE

Acoustique Industrielle



avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

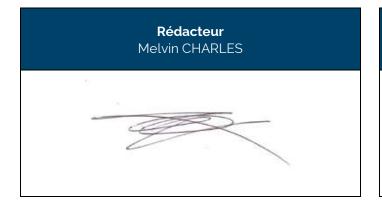


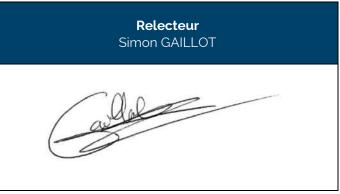
venathec.com



Client	Client			
Raison Sociale	GAIA Terre bleue			
Adresse	Criée Ouest Bureau n°6 29900 CONCARNEAU			
Interlocuteur	M. Didier GROSDEMANGE			
Téléphone	06 08 21 05 67			
Courriel	dgrosdemange@gaia-terrebleue.fr			

Diffusion	Diffusion				
Version	В				
Date	10 janvier 2024				





La diffusion ou la reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé comprenant 31 pages.

Table des matières

1.	RF	ESUME TECHNIQUE			
		RESENTATION DE L'ETABLISSEMENT			
	2.1	Implantation du port dans son environnement			
	2.2	Projet d'extension et de réaménagement			
3		DNTEXTE REGLEMENTAIRE			
	3.1	Exigences du code de la santé publique			
	3.2	Arrêté préfectoral n°2015-011 datant du 23 janvier 2015			
	3.3	Matériels et engin de chantier			
1		ROULEMENT DU MESURAGE			
	4.1	Localisation des points de mesure			
	4.1	Déroulement des mesures			
	4.3	Appareillages de mesure utilisé			
	4.4	Traçabilité et sauvegarde des mesures			
_	4.5	Conditions météorologiques rencontrées lors du mesurage			
5.		SULTATS DES MESURES			
	5.1	Point de mesure LD 1			
	5.2	Point de mesure LD 2			
	5.3	Point de mesure LD 3			
	5.4	Point de mesure LD 4			
	5.5	Point de mesure CD 1	18		
	5.6	Point de mesure CD 2	18		
	5.7	Point de mesure CD 3	18		
6.	CC	DMPARAISON DES RESULTATS AVEC L'ANCIENNE ETUDE	19		
7.	SY	NTHESE DES NIVEAUX MESURES / CONCLUSION	21		
8.	A٨	INEXES	22		
	8.1	Annexe A : Glossaire	22		
	8.2	Annexe B : Conditions météorologiques - Principe de la norme	24		
	8.3	Annexe C : Fiches de mesures	25		

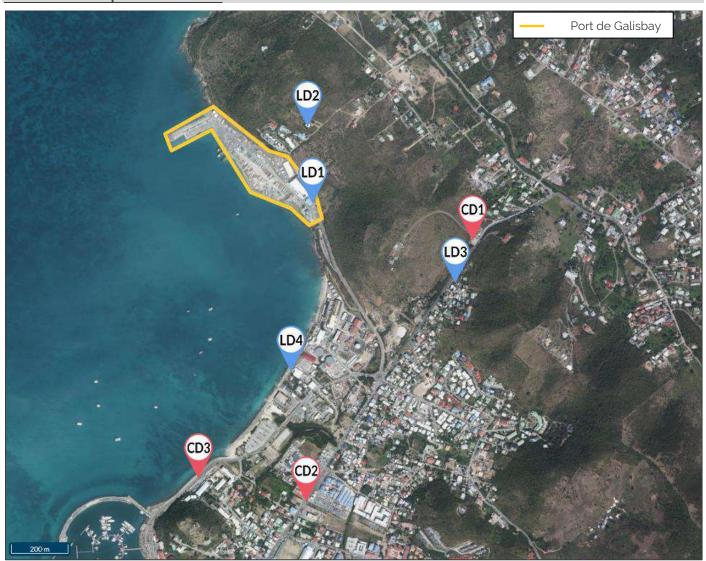
1. RESUME TECHNIQUE

Ce rapport rend compte des résultats des mesures d'état sonore initial réalisées dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement du port de Galisbay sur l'île de Saint Martin (97).

La société VENATHEC, mandatée par la société GAIA Terre bleue pour la réalisation des mesures et analyse des résultats, a réalisé une campagne de mesure du 11 juillet au 17 juillet 2023 en 4 points longues durées et 3 points courtes durées.

La synthèse des résultats est présentée ci-dessous.

Localisation des points de mesure



Plan de situation du port et des points de mesures



Résultats des mesures

	Période diurne		Période r	nocturne		
	Période de	Niveau mesuré		Période de	Niveau sonore mesuré en dBA	
Point de mesure	mesure	LAeq	L ₅₀	mesure	LAeq	L ₅₀
	Total	56,5	47,0	Total	49,5	46,0
LD1	Période la plus calme (14/07/23 12h40-13h40)	46,5	42,5	Période la plus calme (13/07/23 03h50-04h50)	36,0	35,5
	Total	65,0	48,5	Total	66,5	53,0
LD2	Période la plus calme (16/07/23 07h45-08h45)	49,5	45,0	Période la plus calme (16/07/23 03h15-04h15)	51,5	47,5
	Total	61,5	58,0	Total	60,0	55,5
LD3	Période la plus calme (16/07/23 15h45-16h45)	57,5	51,5	Période la plus calme (12/07/23 02h50-03h50)	55,5	50,0
	Total	59,0	49,5	Total	56,5	48,5
LD4	Période la plus calme (13/07/23 12h00-13h00)	49,5	48,0	Période la plus calme (13/07/23 00h15-01h15)	48,0	47,0
CD1	Total	64,0	59,5			
CD2	Total	67,0	64,0			
CD3	Total	66,0	60,0			

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dBA près

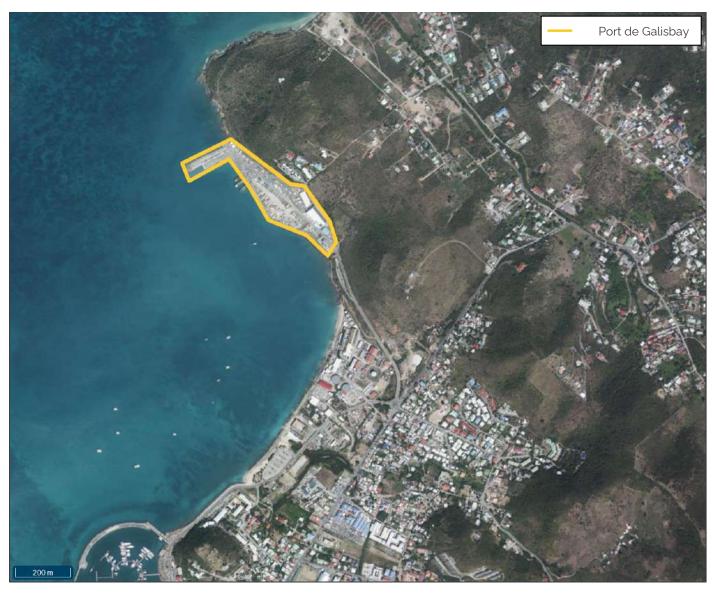
Remarque

Pour l'ensemble des points de mesure, afin de se placer dans un cas conservateur, il est conseillé de retenir comme valeur l'indice de référence L_{50} pour la suite de l'étude acoustique.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Implantation du port dans son environnement

Le plan ci-dessous indique la localisation de la zone d'étude dans son environnement.



Plan d'implantation du projet

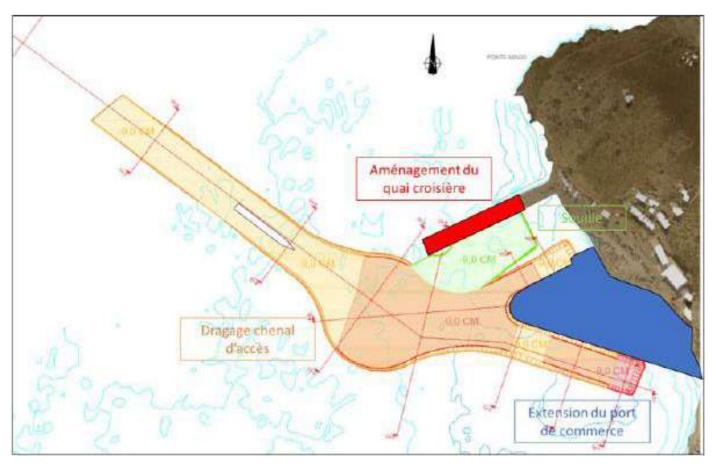
Au Nord du port, on note la présence d'habitation à moins de 100m. Au Sud du port on trouve la zone d'activité de Galisbay puis des bâtiments d'habitation.

2.2 Projet d'extension et de réaménagement

Le projet consiste en l'extension et le réaménagement du port de Galisbay à Saint Martin (97). Dans ce contexte, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- Draguage et balisage d'un chenal permettant l'accès de navires de plus fort tonnage ;
- Création de terre-pleins supplémentaires de stockage;
- Réalisation d'un nouveau quai (quai croisière);
- Réalisation de deux nouveaux quais (quais commerce).





Plan des travaux

Les travaux pourront se dérouler en périodes diurne et nocturne. En période nocturne, seul le dragage pourra être effectué.

3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

3.1 Exigences du code de la santé publique

Les bruits ayant pour origine un chantier et non soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sont concernées par l'article R. 1336-10 du code de la santé publique. Celui-ci précise que lorsque le bruit a pour origine un chantier de travaux, « l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée par l'une des circonstances suivantes :

- Le non-respect des conditions fixées par les autorités compétentes en ce qui concerne soit la réalisation des travaux, soit l'utilisation ou l'exploitation de matériels ou d'équipements ;
- L'insuffisance de précautions appropriées pour limiter ce bruit ;
- Un comportement anormalement bruyant ».

Cet article ne précise donc pas de valeur limite à respecter. Les dispositions des articles R. 1336-6, R. 1336-7 et R. 1336-8 du code de la santé publique ne sont pas applicables

3.2 Arrêté préfectoral n°2015-011 datant du 23 janvier 2015

Cet arrêté préfectoral porte sur la prévention des nuisances sonores dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint-Martin et précise notamment :

- Article 8: « Les activités professionnelles, tels que les chantiers de travaux publics ou privés [...] sont interdites avant 7 heures et après 20 heures du lundi au samedi et toute la journée des dimanches et jours fériés. »
- Article 9 : « Des dérogations aux horaires fixée à l'article 8 pour les activités professionnelles peuvent être accordées pour une durée limitée et à titre exceptionnel par le maire ou le préfet. »

3.3 Matériels et engin de chantier

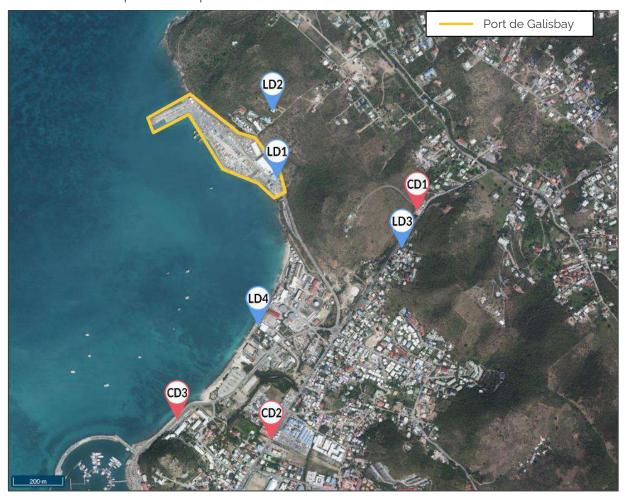
- Arrêté du 22 mai 2006 modifiant l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments
- Arrêté du 21 janvier 2004 relatif au régime des émissions sonores des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments
- Arrêtés du 12 mai 1997 fixant les dispositions communes applicables aux matériels et engins de chantier notamment :
 - Les émissions sonores des groupes électrogènes de puissance
 - Les émissions sonores des motocompresseurs
 - o Les émissions sonores des groupes électrogènes de soudage
 - o Les émissions sonores des marteaux piqueurs et des brise-bétons
 - o Les émissions sonores des grues à tour
 - Les émissions sonores des pelles hydrauliques, des pelles à câbles, des bouteurs, des chargeuses et des chargeuses-pelleteuses



4. DEROULEMENT DU MESURAGE

4.1 Localisation des points de mesure

Les mesures ont été réalisées en quatre points de longues durées (LD) et 3 points de courtes durées (CD). Les points de mesures sont repérés sur le plan suivant.



Plan de situation du site et des points de mesures

Les observations pour chaque point de mesure sont reprises dans le tableau ci-dessous (un descriptif complet de chaque point de mesures est repris en annexe du document) :

Point	Localisation	Sources sonores environnantes
LD1	Entrée du port	Passage de camions et voitures sur site
LD2	Habitation au-dessus du port	Peu de trafic routier Faune
LD3	Rue de Mourne Vallois	Fort trafic routier de la rue de Mourne Vallois
LD4	ZA de Galisbay	Bruit du concessionaire KIA (fermé du 13/07 au 16/07)
CD1	Rue de Mourne Vallois	Fort trafic routier de la rue de Mourne Vallois
CD2	Rue de Hollande	Fort trafic routier de la rue de Hollande
CD3	Boulevard Docteur Hubert Petit	Fort trafic routier du boulevard Docteur Hubert Petit



4.2 Déroulement des mesures

Les mesures ont été réalisées par M. Melvin CHARLES, acousticien au sein de la société VENATHEC, du mardi 11 juillet au lundi 17 juillet 2023.

4.3 Appareillages de mesure utilisé

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments des différentes chaînes de mesure :

Nature	Marque / Type	N° de série
Sonomètres intégrateurs classe 1*	SVANTEK / 977C	59691 69204 69229 69230 92669
Calibreur	01dB / Cal 31	97050

^{*} Les préamplificateurs et microphones sont associés à chaque sonomètre. Leurs références peuvent être fournis sur simple demande.

Avant et après chaque série de mesurage, chaque chaîne de mesure a été calibrée à l'aide d'un calibreur de classe 1, conforme à la norme EN CEI 60-942. **Aucune dérive supérieure à 0,5 dB n'a été constatée.**

4.4 Traçabilité et sauvegarde des mesures

Comme spécifié dans la norme NFS 31-010, seront conservés au moins 2 ans :

- La description complète de l'appareillage de mesure acoustique et l'indication des réglages utilisés;
- Le croquis des lieux, le rapport d'étude ;
- L'ensemble des évolutions temporelles et niveaux pondérés A sous format informatique.

4.5 Conditions météorologiques rencontrées lors du mesurage

Les conditions météorologiques rencontrées sur site ont été identifiées selon les couples (Ui ;Ti), conformément à la norme NF S 31-010. Les méthodes de définition de ces couples sont explicitées en Annexe du document.

Le tableau suivant synthétise les conditions météorologiques rencontrées pendant la campagne de mesure et leurs effets sur les points de mesure.

Remarque

A noter que les conditions météorologiques décrites ci-dessous sont une simple constatation normative, présentée à titre indicatif.

Dans le cas d'une mesure d'état sonore initial, les sources environnantes pouvant être situées tout autour des points de mesure, les conditions météorologiques exercent une influence relativement mineure.



4.5.1 Mesure du 12/07/2023

	Périod	e diurne	Période nocturne		
Conditions météorologiques			Direction de vent : 20 Vitesse de vent : 20 Couverture nuageu Pluviométrie : mode	à 30 km/h se : Couvert	
Point de mesure	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore	
LD1	U2/T2	Atténuation forte du niveau sonore	U2/T4	Nuls ou négligeables	
I D2	U4/T2	Nuls ou	U4/T4	Renforcement faible du niveau	

Atténuation très

forte du niveau sonore

4.5.2 Mesure du 13/07/2023

LD3

LD4

CD1

U1/T2

U1/T2

U1/T2

météorologiques Point de mesure	Couverture nuageuse : nulle Pluviométrie : nulle Etat Effets sur le		Couverture nuageu Pluviométrie : nulle			
Conditions	Direction de vent : Est / Sud-Est Vitesse de vent : 15 à 30 km/h		Direction de vent : Est / Sud-Est Vitesse de vent : 15 à 30 km/h			
	Période diurne			Période nocturne		

Point de mesure	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore
LD1	U2/T2	Atténuation forte du niveau sonore	U2/T4	Nuls ou négligeables
LD2	U4/T2	Nuls ou négligeables	U4/T4	Renforcement faible du niveau sonore
LD3	U1/T2	,	U1/T4	Atténuation forte
LD4	U1/T2	Atténuation très forte du niveau sonore	U1/T4	du niveau sonore
CD2	U1/T2		/	/
CD3	U1/T2		/	/

sonore

Atténuation forte du niveau sonore

U1/T4

U1/T4

4.5.3 Mesure du 14/07/2023

	Période diurne		Période nocturne	
Conditions Météorologiques Direction de vent : Est Vitesse de vent : 15 à 30 km/h Couverture nuageuse : modérée Pluviométrie : nulle		5 à 30 km/h use : modérée		
	Etat	Effets sur le	Etat	Effets sur le

Point de mesure	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore
LD1	U2/T2	Atténuation forte du niveau sonore	U2/T4	Nuls ou négligeables
LD2	U3/T2		U3/T4	Renforcement faible du niveau sonore
LD3	U1/T2	Atténuation très forte du niveau sonore	U1/T4	Atténuation forte du niveau sonore
LD4	U3/T2	Atténuation forte du niveau sonore	U3/T4	Renforcement faible du niveau sonore

4.5.4 Mesure du 15/07/2023

	Période diurne			Période nocturne		
Conditions météorologiques	Direction de vent : Est Vitesse de vent : 15 à 30 km/h Couverture nuageuse : modérée Pluviométrie : nulle		Direction de vent : Est Vitesse de vent : 15 à 30 km/h Couverture nuageuse : modérée Pluviométrie : nulle			
Point de mesure	Etat	Effets sur le	Etat	Effets sur le		

Point de mesure	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore
LD1	U2/T2	Atténuation forte	U2/T4	Nuls ou négligeables
LD2	U3/T2	du niveau sonore	U3/T4	Renforcement faible du niveau sonore
LD3	U1/T2	Atténuation très forte du niveau sonore	U1/T4	Atténuation forte du niveau sonore
LD4	U3/T2	Atténuation forte du niveau sonore	U3/T4	Renforcement faible du niveau sonore

4.5.5 Mesure du 15/07/2023

	on de vent : Est	Direction de vent : Est
météorologiques Couve	e de vent : 15 à 30 km/h rture nuageuse : modérée métrie : nulle	Vitesse de vent : 15 à 30 km/h Couverture nuageuse : modérée Pluviométrie : faible

Point de mesure	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore	Etat météorologique	Effets sur le niveau sonore
LD1	U2/T2	Atténuation forte	U2/T4	Nuls ou négligeables
LD2	U3/T2	du niveau sonore	U3/T4	Renforcement faible du niveau sonore
LD3	U1/T2	Atténuation très forte du niveau sonore	U1/T4	Atténuation forte du niveau sonore
LD4	U3/T2	Atténuation forte du niveau sonore	U3/T4	Renforcement faible du niveau sonore

5. RESULTATS DES MESURES

Les mesurages ont été effectués conformément à la norme NF S 31-010 "Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement" sans déroger à aucune de ses dispositions.

Pour chaque point, sont présentés les indices L_{Aeq} , L_{50} , L_{90} et L_{10} sur l'ensemble de la période de mesurage, jour par jour, sur chaque période réglementaire ainsi que sur la période la plus calme.

5.1 Point de mesure LD 1

La mesure s'est déroulée du mercredi 12 juillet 14h45 au lundi 17 juillet à 13h15. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

	Point LD1				bal en o onsidér	
			LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀
	Jour	Total	59,0	60,0	50,0	44,5
Période du	Jour	Période la plus calme (18h30-19h30)	51,5	53,5	45,5	42,5
13/07/23	Nuit	Total	49,0	49,5	38,5	35,0
	Nuit	Période la plus calme (03h50-04h50)	36,0	37,5	35,5	33,5
	Jour	Total	57,5	55,5	46,0	41,0
Période du	Jour	Période la plus calme (12h40-13h40)	46,5	49,0	42,5	40,0
14/07/23	Nuit	Total	50,5	50,5	49,0	42,5
		Période la plus calme (03h10-04h10)	47,0	48,5	46,5	43,5
	lour	Total	60,0	59,5	47,5	42,5
Période du	Jour	Période la plus calme (07h20-08h20)	51,0	54,0	44,5	40,5
15/07/23	Nuit	Total	50,5	50,5	48,0	41,5
	Nuit	Période la plus calme (04h45-05h45)	44,5	46,5	42,5	40,0
	la	Total	50,0	50,0	44,5	41,0
Période du	Jour	Période la plus calme (16h15-17h15)	45,5	47,0	43,5	41,0
16/07/23	K 1:L	Total	48,5	50,5	48,0	42,5
	Nuit	Période la plus calme (03h35-04h35)	44,5	46,0	43,0	41,0

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

Commentaires

Hormis pour la nuit du 13/07 qui a été anormalement calme, les niveaux sonores relevés sur ce point sont homogènes. Ce point été situé à l'entrée du port, il a donc été majoritairement influé par le trafic engendré par le port.



5.2 Point de mesure LD 2

La mesure s'est déroulée du mardi 11 juillet 14h15 au lundi 17 juillet à 14h30. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

Point LD2				Niveau global en dBA Indice considéré			
			LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀	
	Jour	Total	60,0	56,0	49,0	45,0	
Période du	Jour	Période la plus calme (10h50-11h50)	50,0	52,5	47,5	45,0	
12/07/23	Nuit	Total	69,0	56,0	53,5	48,0	
	Nuit	Période la plus calme (03h40-04h40)	50,0	52,0	49,5	47,0	
	lour	Total	68,5	58,5	50,0	45,5	
Période du	Jour	Période la plus calme (13h35-14h35)	50,0	51,0	47,0	44,5	
13/07/23	K II.	Total	64,5	55,5	52,0	46,5	
	Nuit	Période la plus calme (03h10-04h10)	50,5	52,5	50,0	46,5	
	Jour	Total	66,0	57,5	48,5	44,0	
Période du		Période la plus calme (15h00-16h00)	49,0	51,0	47,0	44,5	
14/07/23	Nuit	Total	66,0	57,5	48,5	44,0	
		Période la plus calme (03h10-04h10)	49,5	52,0	49,0	45,5	
	la. w	Total	65,0	55,5	48,0	44,5	
Période du	Jour	Période la plus calme (11h00-12h00)	50,0	52,5	46,5	44,0	
15/07/23	K L. J.L	Total	65,0	57,5	53,5	44,5	
	Nuit	Période la plus calme (02h40-03h40)	66,5	57,5	51,0	45,0	
	Jan.	Total	66,0	55,5	48,0	44,0	
Période du	Jour	Période la plus calme (07h45-08h45)	49,5	50,0	45,0	43,0	
16/07/23	K10	Total	67,0	59,0	53,0	45,0	
	Nuit	Période la plus calme (03h15-04h15)	51,5	54,0	47,5	44,5	

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

Commentaires

En ce point de mesure, les niveaux relevés sont globalement homogènes avec des périodes nocturnes plus bruyantes que les périodes diurnes (dû à la faune locale).

Après avoir analysé l'évolution temporelle relevé en ce point, aucune activité liée au port n'a pu être relevé.



5.3 Point de mesure LD 3

La mesure s'est déroulée du mardi 11 juillet 16h00 au lundi 17 juillet à 15h00. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

Point LD3				Niveau global en dBA Indice considéré			
			LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀	
	Jour	Total	62,5	65,5	59,0	53,0	
Période du	Jour	Période la plus calme (08h20-09h20)	58,5	61,5	57,0	51,5	
12/07/23	Nuit	Total	60,0	63,5	54,5	48,0	
	Nuit	Période la plus calme (02h50-03h50)	55,5	58,5	50,0	47,5	
	Jour	Total	61,5	63,5	58,0	52,5	
Période du	Jour	Période la plus calme (13h40-14h40)	59,0	61,5	57,0	51,0	
13/07/23	Nuit	Total	59,5	63,0	55,0	50,0	
		Période la plus calme (03h10-04h10)	57,0	60,5	52,5	48,5	
	Jour	Total	60,5	62,5	57,0	50,5	
Période du		Période la plus calme (14h30-15h30)	57,5	61,0	55,0	49,0	
14/07/23	Nuit	Total	59,0	62,5	55,0	49,5	
		Période la plus calme (05h45-06h45)	57,0	60,0	51,5	47,0	
	Jour	Total	62,0	65,5	58,0	51,0	
Période du	Jour	Période la plus calme (07h00-08h00)	58,0	61,5	54,5	49,0	
15/07/23	Nuit	Total	61,0	64,5	56,0	49,0	
	Nuit	Période la plus calme (05h30-06h30)	56,5	60,5	51,5	47,0	
	lour	Total	61,0	63,0	57,5	50,0	
Période du	Jour	Période la plus calme (15h45-16h45)	57,5	60,5	51,5	46,0	
16/07/23	Nicola	Total	61,0	65,0	57,0	50,0	
	Nuit	Période la plus calme (06h00-07h00)	58,0	60,5	51,5	46,0	

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

Commentaires

En ce point de mesure, les niveaux relevés sont globalement homogènes avec des périodes nocturnes aussi bruyantes que les périodes diurnes (dû à la faune locale pour les périodes nocturnes et au trafic important pour les périodes diurnes).

5.4 Point de mesure LD 4

La mesure s'est déroulée du mardi 11 juillet 15h15 au lundi 17 juillet à 10h30. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

Point LD4			Niveau global en dBA Indice considéré			
			LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀
	Jour	Total	61,5	57,0	49,5	47,0
Période du	Jour	Période la plus calme (20h45-21h45)	50,5	53,0	49,0	47,5
12/07/23	Nuit	Total	55,0	51,5	48,5	46,0
	INUIL	Période la plus calme (04h15-05h15)	48,5	50,5	47,5	45,5
	Jour	Total	60,0	54,5	49,5	47,0
Période du	Jour	Période la plus calme (12h00-13h00)	49,5	51,0	48,0	46,0
13/07/23	Nuit	Total	57,5	51,5	48,0	46,0
	Nuit	Période la plus calme (00h15-01h15)	48,0	50,0	47,0	45,5
	Jour	Total	59,5	55,0	50,5	47,0
Période du		Période la plus calme (09h30-10h30)	49,0	51,0	48,5	46,0
14/07/23	Nuit	Total	59,0	53,5	49,0	46,5
		Période la plus calme (00h40-1h40)	49,0	51,5	48,5	46,0
	lour	Total	58,0	54,5	49,5	47,0
Période du	Jour	Période la plus calme (13h30-14h30)	49,5	51,5	48,0	46,0
15/07/23	Nuit	Total	56,5	53,0	49,0	46,5
	Nuit	Période la plus calme (04h40-05h40)	49,5	51,5	48,0	46,0
	lour	Total	56,5	53,0	49,5	47,0
Période du	Jour	Période la plus calme (10h00-11h00)	49,0	50,5	48,5	46,5
16/07/23	N I. de	Total	54,0	52,0	48,0	45,5
	Nuit	Période la plus calme (03h20-04h20)	48,0	50,0	47,0	45,5

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

Commentaires

En ce point de mesure, les niveaux relevés sont globalement homogènes. On note des niveaux sonores plus bas que sur les autres points. En effet ce point de mesure a été installé au bord de la plage derrière le bâtiment KIA et donc masqué de tout trafic.

5.5 Point de mesure CD 1

La mesure s'est déroulée du mercredi 12 juillet 14h55 au mercredi 12 juillet à 16h00. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

Niveau global en dBA Indice considéré							
LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀				
64,0	64,5	59,5	53,5				

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

Commentaires

Ce point de mesure est fortement impacté par le trafic important de la rue de Mourne Valois. Il peut être corrélé avec le point LD3 présentant le même environnement sonore.

5.6 Point de mesure CD 2

La mesure s'est déroulée du jeudi 13 juillet 13h45 au jeudi 13 juillet à 14h30. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

Niveau global en dBA Indice considéré							
LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀				
67,0	69,0	64,0	58,5				

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

Commentaires

Ce point de mesure est fortement impacté par le trafic important de la rue de Hollande. Il peut être corrélé avec le point LD3 présentant le même environnement sonore.

5.7 Point de mesure CD 3

La mesure s'est déroulée du jeudi 13 juillet 14h45 au jeudi 13 juillet à 15h45. Les résultats de mesures sont repris dans le tableau suivant.

Niveau global en dBA Indice considéré							
LAeq	L ₁₀	L ₅₀	L ₉₀				
66,0	69,0	60,0	50,0				

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB près

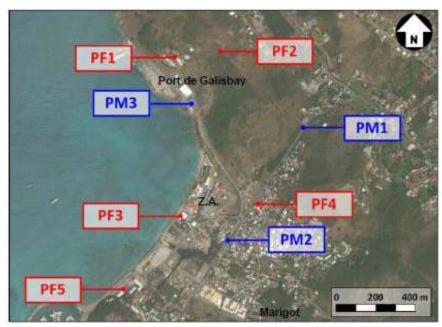
Commentaires

Ce point de mesure est fortement impacté par le trafic important du boulevard Docteur Hubert Petit.



6. COMPARAISON DES RESULTATS AVEC L'ANCIENNE ETUDE

Pour rappel, une étude acoustique a été effectuée en 2015 par le bureau d'étude Acoustb (*E14340_RAP Bruit de chantier_Port Galisbay à Saint Martin_v01*). Lors de cette première étude, une campagne de mesures avait également été réalisée sur site. La localisation et les résultats de ces mesures sont résumés ci-dessous :



Plan de localisation des points de mesure de 2015

Point de mesure	Localisation	Durée	LAeq (7h-22h) en dB(A)	L50 (7h-22h) en dB(A)	LAeq (22h-7h) en dB(A)	L50(22h-7h) en dB(A)
PF1	Port de Galisbay 97 150 SAINT-MARTIN	11 h	56	54	56	55
PF2	97 150 SAINT-MARTIN	24 h	60	44	59	42
PF3	ZA de Galisbay 97 150 SAINT-MARTIN	24 h	60	53	51	51
PF4	20, route du Mourne Valois 97 150 SAINT-MARTIN	24 h	72	67	67	60
PF5	218, Les palétuvier 97 150 SAINT-MARTIN	24 h	60	55	53	43

Point de mesure	Localisation	Durée	LAeq (PM) en dB(A)	L50 (PM) en dB(A)	Comptage routier (1h)
PM1	Route du Moume Valois 97 150 SAINT-MARTIN	1 h	66	62	1 670 VL
PM2	Route de Hollande 97 150 SAINT-MARTIN	1 h	70	67	1 134 VL
PM3	Rue du port de Galisbay 97 150 SAINT-MARTIN	30 min	70	55	-

Synthèse des résultats de l'étude de 2015

Pour pouvoir comparer les résultats, il est nécessaire d'effectuer une correspondance entre les points des deux études afin de comparer les zones à ambiance sonore similaire. Le tableau suivant présente la correspondance des points de mesure de l'étude de 2015 avec les mesures réalisées en 2023.



Point de mesure de 2023	Point de mesure de 2015 correspondant
LD1	PM3
LD2	PF1
LD3	PM1
LD4	PF3
CD1	PM1
CD2	PM2, PF4
CD3	PF5

Le tableau ci-dessous présente les niveaux mesurés en ces points ainsi que l'écart entre les mesures de 2015 et celle de 2023.

Points de mesures	Période règlementaire		sonore en 2023 BA]	Niveau mesuré [dE		Ecart [dBA]		
	J	LAeq	L ₅₀	LAeq	L ₅₀	LAeq	L ₅₀	
LD1	Jour	56,5	47,0	70,0	55,0	-13,5	-8,0	
LDI	Nuit	49,5	46,0	/	/	/	/	
LD2	Jour	65,0	48,5	56,0	54,0	+9,0	-5,5	
LUZ	Nuit	66,5	53,0	56,0	55,0	+9,5	-2,0	
1.02	Jour	61,5	58,0	66,0	62,0	-4,5	-4,0	
LD3	Nuit	60,0	55,5	/	/	/	/	
LD4	Jour	59,0	49,5	60,0	53,0	-1,0	-3,5	
LD4	Nuit	56,5	48,5	51,0	51,0	+5,5	-2,5	
CD1	Jour	64,0	59,5	66,0	62,0	-2,0	-2,5	
CDI	Nuit	/	/	/	/	/	/	
CD2	Jour	67,0	64,0	72,0	67,0	-5,0	-3,0	
CD2	Nuit	/	/	67,0	60,0	/	/	
CD3	Jour	66,0	60,0	60,0	55,0	+6,0	+5,0	
CD3	Nuit	/	/	53,0	43,0	/	/	

Commentaires

Les écarts constatés sont à considérer avec précaution : en effet sur certains points il est comparé des mesures longues durées avec des mesures de courtes durées, ce qui augmente fortement l'incertitude sur cet écart. Néanmoins, il peut tout de même être constaté une diminution du niveau sonore sur l'indice fractile L₅₀, confirmé en observant l'écart sur les points LD2 et LD4 qui compare deux mesures de longue durée.

7. SYNTHESE DES NIVEAUX MESURES / CONCLUSION

Dans le cadre de l'extension et réaménagement du port de Galisbay à Saint Martin (97), une campagne de mesurage de quatre points longues durées et 3 points courtes durées a été entreprise afin de caractériser l'état initial acoustique sur et autour du site.

Les mesures ont été effectuées en périodes de jour et de nuit du 11 juillet au 17 juillet 2023.

A noter que les points de mesures sont principalement influencés par le bruit du trafic routier et de la faune locale.

Les niveaux sonores mesurés seront utilisés dans le cadre d'une étude acoustique comme étant les niveaux de bruit actuels (niveaux de bruit obtenus dans les conditions environnementales initiales du site, c'est-à-dire en l'absence du bruit généré par les travaux).

Le tableau ci-dessous synthétise les niveaux sonores de références à retenir pour chacun des points mesurés.

	Périod	e diurne		Période nocturne					
	Période de	Niveau mesuré		Période de	Niveau sonore mesuré en dBA				
Point de mesure	mesure	LAeq	L ₅₀	mesure	LAeq	L ₅₀			
	Total	56,5	47,0	Total	49,5	46,0			
LD1	Période la plus calme (14/07/23 12h40-13h40)	46,5	42,5	Période la plus calme (13/07/23 03h50-04h50)	36,0	35,5			
	Total	65,0	48,5	Total	66,5	53,0			
LD2	LD2 Période la plus calme (16/07/23 07h45-08h45)		45,0	Période la plus calme (16/07/23 03h15-04h15)	51,5	47,5			
	Total	61,5	58,0	Total	60,0	55,5			
LD3	Période la plus calme (16/07/23 15h45-16h45)	57,5	51,5	Période la plus calme (12/07/23 02h50-03h50)	55,5	50,0			
	Total	59,0	49,5	Total	56,5	48,5			
LD4	LD4 Période la plus calme (13/07/23 12h00-13h00)		48,0	Période la plus calme (13/07/23 00h15-01h15)	48,0	47,0			
CD1	Total	64,0	59,5						
CD2	Total	67,0	64,0						
CD3	Total	66,0	60,0						

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dBA près

Remarque

Pour l'ensemble des points, afin de se placer dans un cas conservateur, il est conseillé de retenir comme valeur l'indice de référence L₅₀ pour la suite de l'étude acoustique.

Il est rappelé, à toutes fins utiles, que les résultats présentés dans ce rapport concernent les niveaux de bruit mesurés in situ aux points spécifiés dans le rapport, et dans les conditions du jour de mesure (trafic routier, conditions météorologiques, évènements sonores ponctuels, etc.). Un autre jour, dans des conditions différentes, et a fortiori en une localisation différente, les résultats peuvent être différents. Il conviendra donc d'intégrer cet aspect dans l'évaluation des contraintes acoustiques du futur projet.



8. ANNEXES

8.1 Annexe A : Glossaire

Décibel (dB)

Le son est une sensation auditive produite par une variation rapide de la pression de l'air. Dans la pratique, l'échelle de perception de l'oreille humaine étant très vaste, on utilise une échelle logarithmique, plus adaptée pour caractériser le niveau sonore. Cette échelle réduite s'exprime en décibel (dB).

On ne peut donc pas ajouter arithmétiquement les décibels de deux bruits pour arriver au niveau sonore global.

À noter 2 règles simples :

- 60 dB + 60 dB = 63 dB;
- 60 dB + 50 dB ≈ 60 dB.



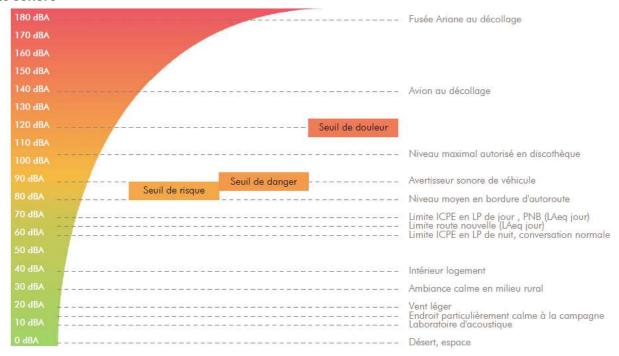
Décibel pondéré A (dBA)

La forme de l'oreille humaine influençant directement le niveau sonore perçu par l'être humain, on applique généralement au niveau sonore mesuré, une pondération dite de type A pour prendre en compte cette influence. On parle alors de niveau sonore pondéré A, exprimé en dBA.

A noter 2 règles simples :

- L'oreille humaine fait une distinction entre deux niveaux sonores à partir d'un écart de 3 dBA;
- Une augmentation du niveau sonore de 10 dBA est perçue par l'oreille comme un doublement de la puissance sonore.

Echelle sonore





Fréquence / Octave / Tiers d'octave

La fréquence d'un son correspond au nombre de variations d'oscillations identiques que réalise chaque molécule d'air par seconde. Elle s'exprime en Hertz (Hz).

Pour l'être humain, plus la fréquence d'un son sera haute, plus le son sera perçu comme aigu. A l'inverse, plus la fréquence d'un son sera basse, plus le son sera perçu comme grave.

En pratique, pour caractériser un son, on utilise des intervalles de fréquence.

Chaque intervalle de fréquence est caractérisé par ses 2 bornes dont la plus haute fréquence (*f 2*) est le double de la plus basse (*f 1*) pour une octave, et la racine cubique de 2 pour le tiers d'octave.

L'analyse en fréquence par bande de tiers d'octave correspond à la résolution fréquentielle de l'oreille humaine.

tave
2 * <i>f</i> 1 = 23%

fc : fréquence centrale Δf = f 2 – f 1

Niveau sonore équivalent Leq

Niveau sonore en dB intégré sur une période de mesure. L'intégration est définie par une succession de niveaux sonores intermédiaires mesurés selon un intervalle d'intégration. Généralement dans l'environnement, l'intervalle d'intégration est fixé à 1 seconde (appelé Leq court). Le niveau global équivalent se note Leq, il s'exprime en dB. Lorsque les niveaux sont pondérés selon la pondération A, on obtient un indicateur noté LAeq.

Niveau résiduel Lres

Le niveau résiduel caractérise le niveau de bruit obtenu dans les conditions environnementales initiales du site, c'est-à-dire en l'absence du bruit généré par l'établissement.

Niveau particulier Lpart

Le niveau particulier caractérise le niveau de bruit généré par l'activité de l'établissement.

Niveau ambiant Lamb

Le niveau ambiant caractérise le niveau de bruit obtenu en considérant l'ensemble des sources présentes dans l'environnement du site. En l'occurrence, ce niveau sera la somme logarithmique du bruit résiduel et du bruit particulier de l'établissement.

Emergence acoustique E

L'émergence acoustique est fondée sur la différence entre le niveau de bruit équivalent pondéré A du bruit ambiant (comportant le bruit particulier de l'établissement en fonctionnement) et celui du résiduel.

Niveau fractile (L_n)

Le niveau fractile L_n représente le niveau sonore qui a été dépassé pendant n% du temps du mesurage. L'utilisation des niveaux fractiles permet dans certains cas de s'affranchir du bruit provenant d'évènements perturbateurs et non représentatifs.



8.2 Annexe B : Conditions météorologiques - Principe de la norme

Les conditions météorologiques peuvent influer sur le résultat de deux manières :

- par perturbation du mesurage, en particulier par action sur le microphone, il convient donc de ne pas faire de mesurage quand la vitesse du vent est supérieure à 5 m.s-1, ou en cas de pluie marquée ;
- lorsque la (les) source(s) de bruit est (sont) éloignée(s), le niveau de pression acoustique mesuré est fonction des conditions de propagation liées à la météorologie. Cette influence est d'autant plus importante que l'on s'éloigne de la source.

Il faut donc tenir compte de deux zones d'éloignement :

- la distance source/récepteur est inférieure à 40 m : il est juste nécessaire de vérifier que la vitesse du vent est faible, qu'il n'y a pas de pluie marquée. Dans le cas contraire, il n'est pas possible de procéder au mesurage ;
- la distance source/récepteur est supérieure à 40 m : procéder aux mêmes vérifications que ci-dessus. Il est nécessaire en complément d'indiquer les conditions de vent et de température, appréciées sans mesure, par simple observation, selon le codage ci-après.

Les conditions météorologiques doivent être identifiées conformément aux indications du tableau ci-après.

U1 : vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens source - récepteur	T1 : jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire	T2 : mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers	T3: lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (±45°)	T4 : nuit et (nuageux ou vent)
U5 : vent fort portant	T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

Il est donc nécessaire de s'assurer de la stabilité des conditions météorologiques pendant toute la durée de l'intervalle de mesurage. L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

- - État météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore ;
- État météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore ;
- Z Effets météorologiques nuls ou négligeables ;
- + État météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore ;
- + + État météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.

	U1	U2	U3	U4	U5
T1			-	-	
T2		-	-	Z	+
Т3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+ +	++
T5		+	+	+ +	



8.3 Annexe C : Fiches de mesures

					LE	1						
Période (de mesure		Photos	du point de r	nesure		Emplacement du point					
	ercredi 12 juillet 14h45 au ndi 17 juillet à 13h15						(D2					
Environner	Environnement sonore						©1					
	de camions et ur le site, et sur nt technique						(Da)					
		Résultats (en dBA)				Evolutions temporelles					
						SV692	9204 Leq 10s A mer. 12/07/2023 14h39m17 dB lun. 17/07/2023 13h20m07 93.8dB					
		Période	diurne	Période	nocturne	80	80					
	Niveau sonore mesuré Niveau sonore en dBA en dBA			76	75							
Point de mesure	Période de mesure	LAeq	L ₅₀	LAeq	L ₅₀	69	65 60 55					
	Total	56,5	47,0	49,5	46,0	50	50					
LD1	Période la plus calme	46,5	42,5	36,0	35,5	40	45					
						30	30 13/07/2023 14/07/2023 15/07/2023 16/07/2023 17/07/2023					



					LC	2											
Période (de mesure		Photos			Emplacement du point											
17 juillet à 14h	t 14h15 au lundi n30 ment sonore										LD2						
Bruit du po Bruit de vo Faune loca	pisinage								Constant of the Constant of th	CO CO	LD4		D3				
		Résultats (e	en dBA)						Ev	olutions	tempo	relles					
						SV692	30 Leq 10s	A		mar. 11	/07/2023 14h	14m54 70.0	OdB lun	. 17/07/2023	3 14h28m04 9:	2.1dB	
		Période	diurne	Période	nocturne	91						.1 .	T L	1			
		Niveau sond en d			nore mesuré dBA	81	5 0									1.	
Point de mesure	Période de mesure	LAeq	L ₅₀	LAeq	L ₅₀	7:	51										
	Total	65,0	48,5	66,5	53,0	6								,			
LD2	Période la plus calme	49,5	45,0	51,5	47,5	5: 5: 4:						dige of the state				ا المالية	
1							12/07/2	023	13/07/2023	14/07/2023	1	5/07/2023	16/0	7/2023	17/07/2023		



					L	3							
Période c	de mesure		Photos du point de mesure						Emplace	ement du p	ooint		
lundi 17 juillet Environnen	ment sonore le camions et r la route isinage								LD4	22	(C)		
		Résultats (en dBA)					Evo	lutions ten	nporelles			
		Période Niveau sond en c	ore mesuré	Niveau son	<mark>nocturne</mark> lore mesuré dBA	SV926i 90 85 80 75	59 Leq 10s A		mar. 11/07/20:	23 15h56m46 65.6c	B lun. 17/07/2023	3 15h27m46 94.4 dB	
Point de mesure	Période de mesure Total	LAeq 61,5	L ₅₀ 58,0	LAeq 60,0	L ₅₀ 55,5	65 65 55							
LD3	Période la plus calme	57,5	51,5	55,5	50,0	50 45 40	12/07/2023	13/07/2023	14/07/2023	15/07/2023	16/07/2023	17/07/2023	



					L	0 4						
Période (de mesure		Photos	du point de r	mesure			Emplacement du point				
Mardi 11 juille 17 juillet à 10h	t 15h15 au lundi n30	Ţ, Ŷ					LD2					
Environner	ment sonore						LDI CDI					
Bruit de vo Faune loca								D3				
		Résultats ((en dBA)					Evolutions temporelles				
						SV59	691 Leq 10s A	mar. 11/07/2023 15h12m38 53.6 dB lun. 17/07/2023 10h38m08 91.2 dB				
		Période	e diurne	Période	nocturne		30					
	Niveau sonore mesuré en dBA			ore mesuré dBA		75-						
Point de mesure	Période de mesure	LAeq	L ₅₀	LAeq	L ₅₀		55-					
	Total	59,0	49,5	56,5	48,5		55					
LD4	Période la plus calme	49,5	48,0	48,0	47,0		45 All Marine	A STATE OF THE STA				
							12/07/2023	13/07/2023 14/07/2023 15/07/2023 16/07/2023 17/07/2023				



		CD 1					
Période de mesure	Photos du point de mesure	e	Emplacement du point				
Mercredi 12 juillet 14h55 au mercredi 12 juillet à 16h00			UD2				
Environnement sonore			(D)				
Trafic routier importantFaune locale			D3 (D2				
	Résultats (en dBA)		Evolutions temporelles				
	Niveau sonore mesuré	SV692 100 99 98 88	229 Leq 1s A mer. 12/07/2023 14h54m54 57.1dB mer. 12/07/2023 16h01m02 47.0dB				
Point mest	ure LAeq L ₅₀	7: 7(6: 6: 5:					
CD	1 64,0 59,5	44 44 33 34	14h55 15h00 15h05 15h10 15h15 15h20 15h25 15h30 15h35 15h40 15h45 15h50 15h55 16h00				

	CI	D 2				
Période de mesure	Photos du point de mesure	Emplacement du point				
Jeudi 13 juillet 13h45 au jeudi 13 juillet à 14h30 Environnement sonore Trafic routier important Faune locale	Pas de photo					
	Résultats (en dBA)	Evolutions temporelles				
Point mest	ure LAeq L ₅₀	SV69229 Leq 1s A jeu. 13/07/2023 13h55m15 dB jeu. 13/07/2023 14h31m36 67.0dB 100 95 90 85 80 75 70 65 44 40 35 30 14h00 14h05 14h10 14h15 14h20 14h25 14h30				



CD 3			
Période de mesure	Photos du point de mesure		Emplacement du point
Jeudi 13 juillet 14h45 au jeudi 13 juillet à 15h45			LD2
Environnement sonore			D) D3
Trafic routier importantFaune locale			CD2
Résultats (en dBA)		Evolutions temporelles	
Point mest	ure LAeq L ₅₀	100 95 90 85 80 75 70 65 60 45 40 35	Leq 1s A jeu. 13/07/2023 14h43m26 70.5dB jeu. 13/07/2023 15h45m23 59.1dB

